

**Communiqué des sections syndicales SN-FO-LC et SNES-FSU
lycée Maréchal Soult Mazamet Tarn**

Les sections SN-FO-LC et SNES-FSU du lycée Soult de Mazamet apportent tout leur soutien à leur collègue du lycée de Sens suspendue pour avoir organisé une minute de silence, à la demande ses élèves en fin de cours, en hommage aux victimes palestiniennes.

Cette mesure suscite la colère et l'indignation des enseignants alors que le rectorat de Dijon l'estime coupable d'un « manquement à l'obligation du respect de neutralité. »

Cet hommage ne relève aucunement d'une rupture du devoir de neutralité : le massacre d'une population, et notamment d'enfants, le bombardement systématique des hôpitaux, l'organisation de la famine d'une population sans défense, ne relèvent pas d'une opinion politique, ce sont des faits.

Pour nos organisations, cette mesure de suspension brutale et les poursuites à son encontre sont totalement inconcevables, cette mesure relève d'une forme de pression arbitraire à l'encontre d'une collègue qui, comme bien d'autres personnes, n'a fait qu'exprimer son humanité et son soutien à une population martyrisée.

Nous demandons que notre collègue soit réintégrée immédiatement et que toute poursuite soit abandonnée.